

Comité d'Histoire  
de la  
Sécurité Sociale

Association pour  
l'Etude de l'Histoire  
de la Sécurité Sociale

---

**BULLETIN  
DE  
LIAISON**

---

**11**

**SEPTEMBRE 1983**



## S O M M A I R E

	Page
1 - SEANCE INAUGURALE DU COLLOQUE INTERNATIONAL D'HISTOIRE ORALE (Université d'Aix en Provence - Septembre 1982 : Questions impertinentes aux «Historiens oraux» (Mme Dominique Schnapper) .....	1
2 - LE CENTENAIRE DU PREMIER CONGRES NATIONAL DES SOCIETES DE SECOURS MUTUELS .....	13
3 - HISTOIRE DE LA SECURITE SOCIALE DU SECTEUR NON AGRICOLE EN SEINE-ET-MARNE (Jean Lygrisse).....	17
4 - LES COMITES CATHOLIQUES ET LA MUTUALITE EN 1910 .....	47
5 - INFORMATIONS .....	61
- Résumé des activités du Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale et de l'Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, .....	63
- Monographies et mémoires de Maîtrise, .....	69
- Liste des publications du Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale .....	71
6 - LA VIE DES REGIONS .....	73
7 - CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.....	79
8 - TEXTES .....	87

**QUESTIONS IMPERTINENTES AUX «HISTORIENS ORAUX»**

*Discours d'introduction présenté par Madame Dominique SCHNAPPER,*

*Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences sociales, au Colloque international d'histoire orale, à l'Université d'Aix en Provence, le 24 Septembre 1982.*

Monsieur JOURDAIN faisait de la prose sans le savoir. Nombreux ont été ceux qui ont utilisé les méthodes de l'«histoire orale» sans le savoir : anthropologues sociaux, qui ont travaillé sur le village irlandais, comme C.M. Arensberg et S.T. Kimball, ou les villages de l'Italie méridionale (E.C. Banfield) ou ceux de notre Provence (L. Wylie); ethnologues travaillant sur les sociétés complexes (enquêtes sur le Chatillonnais du Laboratoire d'anthropologie sociale), ou sociologues utilisant pour l'étude des communautés juives ou de l'expérience du chômage les méthodes que la tradition sociologique appelle, quelque peu scolairement, qualitatives. Même si certaines de ces enquêtes font peu référence à la dimension historique, elles n'en utilisent pas moins les méthodes que revendiquent les «historiens oraux». Mais, tout flattés par le bruit fait autour de l'«histoire orale», par l'organisation tous les deux ans d'un Colloque international, voilà que les sociologues mêmes qui mènent ou ont mené des enquêtes sociologiques ou anthropologiques, à partir d'une campagne d'entretiens, sur le modèle de Margaret Mead, s'abritent sous le drapeau de l'«histoire orale».

Dans tout groupe, il existe une répartition des rôles. On me permettra d'adopter provisoirement le rôle du méchant (ou pseudo-méchant) au moins du provocateur. La capacité d'être surpris et l'impertinence constituent deux qualités du chercheur.

Avant de formuler ces questions et pour montrer que je suis la première à apprécier les vertus heuristiques des méthodes que j'utilise de mon mieux dans mes propres recherches depuis de nombreuses années, je voudrais préciser très rapidement les apports inestimables des méthodes que l'on couvre aujourd'hui - avec quelque abus - du terme d'«histoire orale» (1).

Point d'historiographie tout d'abord. La première étape de l'«histoire orale», disons dans les années 1960, fut celle de la découverte et de l'exaltation. L'historien, habitué à la paix des cabinets d'archives et au silence des vieux papiers découvrit, avec une volupté que je comprends d'autant mieux que je la partage, le contact avec «le terrain», autrement dit la rencontre avec des populations appartenant à d'autres milieux sociaux : «a deep end moving human experience» (2). Comme Monsieur Le Trouhadec saisi par la débauche, l'historien fut saisi par le «terrain». Les participants à ce Colloque revendiquent ce plaisir : «La découverte de la méthode orale est un choc aussi. Il y a aussi le plaisir de la découverte» (3). «Pratiquer l'histoire orale est un plaisir auquel l'historien et plus encore l'historienne des

(1) On trouvera un développement de ces analyses dans le rapport publié par l'Association pour l'histoire de la Sécurité Sociale, Dominique Aron-Schnapper, Danièle Hanet et al., *Histoire orale ou archives orales?*, rapport d'activité sur la constitution d'archives pour l'histoire de la Sécurité Sociale, Paris, 1980. Ce rapport sera désigné par A.O. dans la suite de ce texte.

(2) Paul Thompson, *The Voice of the Past, Oral History*, Oxford University Press, 1978, p. 138. Cet ouvrage qui présente de la manière la plus complète la défense et illustration de l'«histoire orale» sera désigné par V.P. dans la suite de ce texte.

(3) Odile Rudelle, «Archives orales, archives écrites», *2ème Colloque d'histoire orale, Aix en Provence, 1982*, p. 32. Ce recueil de communication sera désigné par H.O. 1982 dans la suite de ce texte.

femmes, si privée de sources, ne peut plus renoncer une fois qu'il y a goûté» (4). C'est au cours de la première période d'euphorie que furent publiés les textes les plus imprudents, en particulier ceux qui exprimaient l'idée que le matériel recueilli était si «réel» qu'il «parlait de lui-même», et que le peuple se mettait enfin à faire sa propre histoire, une histoire enfin «démocratique» - propos qui rendirent l'«histoire orale» suspecte à des historiens respectables (Pierre Goubert, par exemple). La deuxième étape, celle d'aujourd'hui, dont témoigne le recueil réuni à l'occasion du Colloque d'Aix-en-Provence (H.O. 1982) est celle de l'«histoire orale», qu'on peut qualifier de critique, c'est-à-dire d'une histoire contemporaine ou (si l'on veut être à la mode) d'une histoire du temps présent, pour laquelle l'historien exploite de nombreuses sources, parmi lesquelles les témoignages oraux qu'élaborent et traitent avec les précautions méthodologiques classiques les sciences humaines.

Les textes réunis à l'occasion de ce Colloque, ainsi d'ailleurs que beaucoup de publications récentes, en particulier celles qui paraissent régulièrement dans «**History Workshop**», me semblent converger, explicitement ou implicitement, sur deux arguments fondamentaux en faveur de l'histoire orale.

Premier argument. Les sources orales permettent d'obtenir des informations inédites sur des milieux sociaux, des catégories sociales ou des situations sociales qui ne laissent que peu ou pas du tout de traces écrites de leur existence. Ainsi, les servantes en Hollande, la vie quotidienne des demoiselles des P.T.T. ou les sage femmes (5). Nous avons aussi recueilli des témoignages sur la vie quotidienne des bureaux dans les premières institutions de protection sociale de la première moitié du XXème siècle (6). Dans la mesure où les historiens privilègent aujourd'hui l'histoire sociale plutôt que l'histoire politique, l'histoire de la vie privée (le corps, la famille, les rapports entre les sexes, l'attitude à l'égard de la mort) plutôt que la vie publique, l'histoire des vaincus ou des dominés (les femmes, les servantes, les ouvriers, les noirs, les indiens) plutôt que celle de l'élite, des dominants ou des victorieux, les sources orales constituent un enrichissement indiscutable, en fournissant à l'historien des faits inédits, ce que nous avons appelé dans notre rapport (A.O.), en citant Stendhal, des «petits faits vrais».

(4) Yvonne Knibiehler, «Femmes des professions sanitaires et sociales», H.O. 1982, p. 685.

(5) H.O., 1982, *passim*.

(6) A.O., pp. 20-23.

Cet apport des sources orales me paraît indiscutable, à deux conditions. La première, c'est que le chercheur ne modifie pas le statut épistémologique des sources. Qu'elles soient écrites ou qu'elles soient orales, ou qu'elles adoptent ces formes intermédiaires entre l'écrit et l'oral que décrivent avec finesse A. Roche et M.-C. Taranger (l'écrit pouvant servir par exemple de «béquille» ou de «complément» au discours (7), les sources restent des sources et la distinction analytique entre le document et l'analyse, si elle exige plus de vigilance lorsqu'il s'agit de discours et non de papiers, ne doit pas être moins rigoureuse. Le discours de l'interviewé ne le transforme pas d'«objet» en «sujet» de l'histoire (8). Autrement dit, un village ne fait pas sa propre histoire, lorsque ses habitants réunissent les objets de leur passé relégués dans les greniers et racontent leurs souvenirs familiaux ou professionnels à des interviewers : ils participent à la réunion et à la constitution de sources ou de documents pour servir aux futurs historiens du village. C'est d'ailleurs précisément la non distinction entre le document et l'interprétation, qui rend des ouvrages comme «Le cheval d'orgueil» inutilisables pour le travail scientifique. La seconde condition porte sur les précautions indispensables dans l'élaboration et l'analyse des sources orales : critique de la situation d'entretien, contrôle des discours tenus par d'autres sources, orales ou écrites, analyse des entretiens en fonction de la situation actuelle de l'interviewé, etc... (9). Si ces deux conditions sont remplies, on ne peut qu'être d'accord avec Paul Thompson, «the use of interviews, a source by professional historians, is long standing and perfectly compatible with scholarly standard» (10).

Deuxième argument sur lequel on peut constater une convergence parmi les «historiens oraux» : l'utilisation de sources orales n'apporte pas seulement un complément d'information. Comme nous l'avions indiqué (11), et comme l'ont analysé à leur tour Paul Thompson (12), Gehrard Botz et Michael Pollack (13), l'utilisation de sources orales apporte aussi des nouveaux et multiples points de vue à l'historien. De nouvelles sources amènent à poser de nouvelles questions. Elles éclairent les rapports entre les trajectoires individuelles et les forces sociales, entre l'expérience vécue par l'individu et la culture de la société globale. C'est cet avantage que signalait déjà Cl. Lévi-Strauss en 1948, lorsqu'il écrivait que l'auto-biographie d'un Indien Hopi permettait de «restituer une culture indigène, si l'on peut dire de l'intérieur, comme un ensemble vivant et gouverné par une harmonie interne et non

(7) Anne Roche et Marie-Claude Taranger, «Passages de la ligne : les rapports écrit/oral dans l'autobiographie», *H.O.*, 1982, pp. 145-160.

(8) *V.P.*, p. 90.

(9) Sur tous ces points voir *A.O.*, p. 47 et suivantes.

(10) *V.P.*, p. 2.

(11) *A.O.*, p. 23 et suivantes.

(12) *V.P.*, p. 5.

(13) Gehrard Botz et Michael Pollack, «Le rôle d'un récit biographique dans le travail d'historien», *H.O.*, 1982, p. 313.

comme un empilage arbitraire de coutumes et d'institutions dont la présence est simplement constatée» (14). Les sources orales permettent aussi de remettre en question l'histoire globalisante et idéalisante que les historiens ont tendance à écrire puisque, par définition, l'effort de l'historien consiste à rendre intelligible le déroulement du passé. Les sources orales permettent de récupérer le possible qui n'a pas été réalisé, les ambiguïtés propres à toute situation historique, les contradictions que l'historien est tenté de négliger dans son effort de rationalisation. Gehrard Botz et Michael Pollack en ont donné un exemple dans leur essai d'analyse du milieu social que constitue un camp de concentration à partir du récit d'une ancienne déportée (15). Paul Thompson évoque à juste titre l'avantage des sources orales pour écrire une histoire de l'astronomie tenant compte des échecs, des malentendus des hasards et des rivalités entre savants, qui forment la trame de la vie quotidienne dans la communauté scientifique (16). Les sources orales incitent l'historien à résister à l'illusion de l'histoire comme enchaînement harmonieux et nécessaire, à l'illusion rétrospective de nécessité.

Je ne saurais trop insister sur l'apport des sources orales à l'historien du contemporain. Mes questions impertinentes ne concernent pas le principe de l'utilisation des sources orales, auquel je suis acquise sans réticence, elles sont destinées à provoquer une réflexion sur les conditions sociales et universitaires dans lesquelles le courant d'«histoire orale» s'est développé dans le monde universitaire international (essentiellement anglo-saxon, nordique, italien et français).

Première question. Etait-il vraiment nécessaire de qualifier d'«histoire orale» l'élaboration et l'exploitation de sources orales et cette qualification d'«histoire orale» n'aurait-elle pas été adoptée pour donner aux «historiens oraux» la chance d'une nouvelle discipline (nouvelles disciplines veut dire nouveaux débouchés...) et un label d'avant-gardisme dans un milieu social - le milieu universitaire - où l'avant-garde est valorisée, au moins en paroles ?

Deuxième question. Dans la littérature théorique qu'ils ont consacrée à l'«histoire orale» et dans leur pratique, les «historiens oraux» ne retrouvent-ils pas les problèmes méthodologiques sur lesquels les spécialistes des sciences humaines disposent déjà d'une tradition respectable ?

(14) Claude Lévi-Strauss, *Compte-rendu de L.W. Simons, The Autobiography of a Hopi Indian, New-Haven, Yale University Press, 1942, in Année Sociologique, 2ème série, 1940-1948, t. 1, p. 330.*

(15) Gehrard Botz et Michael Pollack, «Survivre dans un camp de concentration», *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 41, 1982, pp. 3-28.

(16) V.P., p. 69.



Je reprends la première question. Le terme d'«histoire orale», traduit de l'oral history, suggère qu'il s'agit d'une nouvelle discipline (17), alors qu'histoire traditionnelle (disons histoire pré-orale...) et histoire dite orale ont, bien entendu, la même finalité, à savoir l'intelligibilité des comportements humains avec, pour parler rapidement, les mêmes méthodes d'analyse et de critique de sources variées, complémentaires et/ou contradictoires. Les objets de la curiosité de l'historien diffèrent souvent, selon qu'il s'agit d'un historien «traditionnel» ou d'un historien «oral», et par conséquent la part de telle ou telle source dans sa documentation. L'historien dit traditionnel, plus intéressé par les problèmes du politique, disposera peut-être plus souvent de sources écrites que l'historien travaillant sur la vie quotidienne des ouvrières. Mais l'entreprise de connaissance et d'élaboration d'une intelligibilité restent les mêmes. Je me suis amusée à remplacer dans le recueil des communications au Congrès de 1982 (H.O., 1982) le terme d'«histoire orale», chaque fois qu'il était utilisé, par celui de *série d'entretiens* ou *campagne d'entretiens* : le sens des textes n'était en rien modifié. D'ailleurs la pratique des «historiens oraux» consiste bien non pas à faire de l'«histoire orale», mais à faire de l'histoire à partir de sources orales (18).

J'en prendrais pour exemple un article de Jerry White sur une communauté prolétarienne de Londres entre les deux guerres (19). L'auteur produit son appareil documentaire sous trois rubriques : 1) les sources orales : soit la description sommaire des douze interviewés, à la manière des sociologues; 2) les sources manuscrites : archives traditionnelles; 3) les sources imprimées : presse, documents publiés sur Londres (en particulier les 9 volumes de Sir H. Liewellyn Smith, *New Survey of London Life and Labour 1929-1935*). Le statut scientifique des sources orales est ainsi parfaitement précisé.

Deuxième question impertinente : les historiens retrouvent les problèmes classiques des sciences humaines. Ainsi, la situation d'entretien. Les historiens oraux ont constaté que l'entretien crée une situation sociale spécifique; par conséquent, la relation qui s'établit entre ces deux individus - l'interviewer et l'interviewé - socialement déterminés doit être explicitée et analysée avant qu'une interprétation de l'entretien puisse être proposée : «The interviewer has a social present even when not revealing any explicit opinions which would influence the informant» (20). Autrement dit, l'expérience des historiens oraux s'accorde avec celle des spécialistes des sciences humaines, montrant qu'il n'existe pas d'«enquête pure». Si la confiance qui s'établit entre l'enquêteur et l'enquêté permet souvent de faire dire au second des choses oubliées ou à demi-conscientes, il reste, comme l'ont rappelé plusieurs participants de ce Colloque, que la situation d'entretien n'est jamais neutre.

(17) *Aujourd'hui, les «historiens oraux» n'évoquent plus une nouvelle discipline mais un «mouvement». Il n'est pas interdit toutefois de s'interroger sur l'ambiguïté, volontairement ou involontairement créée par les premiers «historiens oraux» à propos d'une nouvelle «discipline».*

(18) *«The term «oral history» is in itself a contribution to the confusion», V.P., p. 65.*

(19) Jerry White, *«Campbell Bunk : a lumpen Community in London between the wars», History Workshop, n° 8 (automne 1979), pp. 1-47.*

(20) *V.P., p. 113.*

D'autres problèmes méthodologiques classiques dans les sciences humaines sont aussi découverts par les «historiens oraux». Ainsi Paul Thompson évoque rapidement l'avantage que peut présenter l'observation du milieu réel par rapport aux entretiens (21), le problème de l'échantillon, (échantillon spontané et échantillon «boule de neige»), les principes de l'analyse multivariée (22). Comme les sociologues prônant l'adoption de Méthodes dites qualitatives (E. Golfmann, B.G. Glaser ou A.L. Strauss), il souligne les vertus heuristiques de méthodes, grâce auxquelles le dialogue entre les hypothèses et les résultats du travail sur le terrain se maintient pendant toutes les étapes de la recherche, contrairement à ce qui se passe lors des enquêtes statistiques.

Enfin, de nombreux «historiens oraux» se heurtent au problème de la mémoire, et plus particulièrement de l'oubli. Luisa Passerini, à partir d'une étude sur les ouvriers turinois pendant la période fasciste, a constaté que l'expérience du fascisme n'était pas mentionnée - oubliée (23). Faut-il parler comme le fait l'auteur d'une amnésie collective, d'une autocensure révélant une profonde blessure ? ou plus simplement du fait que «le fascisme» est une construction de l'historien et que les souvenirs de l'ouvrier renvoient à une expérience quotidienne et non politique ? Nous touchons par là à nouveau au statut épistémologique des entretiens. Le discours de l'interviewé ou de l'informateur n'est pas une donnée, c'est une construction, dans laquelle les éléments arrachés à l'expérience vécue sont formulés, ordonnés, réinterprétés par la mémoire pour présenter un discours cohérent. L'entretien n'est ni le vécu lui-même, par essence inaccessible, ni la vérité de ce vécu. Il constitue la traduction verbale (dont la forme est liée, entre autre, à toutes les valeurs d'une culture) d'un vécu ancien, sur lequel la mémoire a travaillé. «Memory therefore is part of an active social process. Part of the oral historians'skill in order to make the most of its resources, is to understand and disentangle the elements of that process» (24). Autrement dit, les récits de vie ou les témoignages posent le problème de leurs conditions mêmes de possibilité; ils peuvent n'être que stéréotypés, discours-tout-prêts que chaque individu peut tenir sur sa propre vie, image de soi que l'interviewé veut donner à l'interviewer, dans la «mise en scène» qu'il fait de lui-même. La première règle qu'on enseigne à l'apprenti sociologue, c'est qu'il ne doit pas demander à l'interviewé de faire sa propre sociologie. Les «historiens oraux» ont découvert que l'interviewé ne fait pas non plus sa propre histoire et qu'il livre un document, sur lequel l'acquis définitif de la critique historique dite traditionnelle doit s'exercer légitimement, comme sur toute autre source.

(21) V.P., p. 175.

(22) V.P., pp. 123, 128-129.

(23) Luisa Passerini, «*Fonti orali e storia della classe operaia in regime fascista*», in Agostini et Bravo (ed.), *Storia del movimento operaio del socialismo e della lotte sociali in Piemonte*, Bari, de Donato, 1979.

(24) V.P., p. 109.

J'en viens à un dernier point, sur lequel je me sens quelque peu en désaccord avec certains «historiens oraux». Beaucoup d'expériences semblent montrer que la participation à l'élaboration de sources orales constitue une bonne méthode pédagogique, que les élèves participent activement à une entreprise de recherche «sur le terrain» et qu'on dispose ainsi d'un moyen efficace pour les initier au passé de leur commune ou de leur région et à l'histoire en général (25). Paul Thompson d'autre part, signale que les enquêtes sur le terrain favorisent les relations sociales entre les habitants eux-mêmes, entre les intellectuels que sont les «historiens oraux» et les membres des classes populaires (26), entre les adolescents et les vieux, qui peuvent ainsi retrouver une forme de dignité et le sentiment d'être encore utiles (27). Elles permettent d'animer la vie locale, par l'intermédiaire de sociétés historiques, de cours du soir pour adultes, d'émissions de radio, par la constitution d'un musée ethnologique à l'exemple du Museo della civiltà contadina di San Marina di Bentivoglio, dans la province de Bologne (28). Faut-il penser, en poursuivant les réflexions des «historiens oraux», que l'histoire est désormais chargée de donner à la population le sens de son passé, de son enracinement et de son unité, dans la mesure où, aujourd'hui, la religion aurait cessé de remplir ce rôle ? Je ne suis pas insensible à la fonction pédagogique et à la fonction d'intégration sociale que peut prendre, dans certaines conditions, l'enquête individuelle ou collective sur le terrain et la collecte d'entretiens. Mais il importe de ne pas justifier «l'histoire orale» par des arguments seconds. Toute histoire, «orale» ou non, se justifie comme entreprise de connaissance rationnelle, non comme substitut du travail social. La connaissance historique ne se réduit pas à la fonction sociale, que peut remplir secondairement - et heureusement - la recherche sur le terrain. Même si elle n'est pas totale, il existe une indépendance de l'entreprise et du jugement scientifiques. J'ai d'ailleurs trop de respect à l'égard du travail social pour penser que l'enquête sur le terrain, que je pratique, comme beaucoup de chercheurs, depuis de nombreuses années, puisse remplir les mêmes fonctions.

De même je ne crois pas que la finalité de l'histoire orale soit d'éveiller la conscience politique : «for the historian who wishes to work and write as a socialist, the task must not be simply to celebrate the working class as it is, but to raise its consciousness (...). A history is required which leads to action : not to confirm but to change the world» (29). La finalité de la connaissance historique ne me paraît pas être de changer le monde : c'est plutôt l'affaire des hommes politiques et des révolutionnaires. Il est permis de croire, avec Max Weber, à l'irréductibilité de la connaissance et de la passion, des faits et des valeurs, de la connaissance et de l'action.

(25) «Histoire orale et enseignement», *H.O.*, 1982, pp. 39-67.

(26) *V.P.*, pp. 7-8.

(27) *V.P.*, pp. 11-12, 160. Les relations entre les générations sont aussi mentionnées par Gabriel Porter «*Oral History in Museums*», *History Workshop*, I, 1976, p. 273.

(28) *V.P.*, p. 155.

(29) *V.P.*, p. 17.

Bien entendu, la connaissance par elle-même contribue à révéler les réalités sociales et, dans cette mesure, à les transformer. La connaissance du monde ouvrier a bien été une des conditions des réformes apportées depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle à la condition ouvrière. La publication, dans les années plus récentes, des statistiques sur les accidents du travail a favorisé des actions qui ont tenté d'en limiter le nombre. Contrairement à ce que semble penser Paul Thompson, l'«histoire orale» n'est pas la seule discipline à se pratiquer dans un contexte social donné et à avoir des implications politiques (30). Toute entreprise de connaissance historique ou sociale est en même temps, mais pas essentiellement, une action sociale. Le but spécifique de l'historien doit rester la connaissance rationnelle, même s'il ne peut ni ne doit négliger les conséquences sociales de l'exercice de son métier.

Pourquoi tant de bruit et de bataille (universitaires) pour obtenir que les historiens de l'époque contemporaine, historiens du monde développé ou historiens de l'Afrique, admettent que les sources orales sont aussi respectables (et aussi criticables, mais d'une autre manière) que les sources écrites ? Laissez-moi suggérer une réponse à ma propre question. La bataille fut difficile dans un pays comme la Grande Bretagne, où a longtemps régné une école d'historiens traditionnels acharnés, d'où parfois des excès dans la défense de l'«histoire orale», au moins dans les discours. En France où il n'existe pas l'équivalent des historiens traditionnels anglais, où les historiens sont plus familiers avec les sciences humaines, la bataille fut gagnée avant d'être livrée. Sauf pour la prétention de son nom, l'«histoire orale» pratiquée de manière critique participe au mouvement général de l'élargissement du «territoire de l'historien» et ne mérite ni un excès d'indignité ni un excès d'honneur.

Dominique SCHNAPPER

(30) *V.P.*, p. X.

**LE CENTENAIRE DU PREMIER CONGRES NATIONAL  
DES SOCIETES DE SECOURS MUTUELS**

C'est en 1883 que s'est tenu à LYON, pour la première fois, un Congrès National des Sociétés de Secours Mutuels.

A l'occasion de ce Centenaire, un ensemble de manifestations ont été organisées à LYON sur l'initiative de la Fédération Nationale des Mutuelles de Travailleurs du 20 au 24 Septembre 1983.

Dans le cadre de cette semaine, la F.N.M.T., conjointement avec le G.R.E.C.O. (Groupement de Recherches et d'Etudes Coordonnées) du Centre National de la Recherche Scientifique se consacrant au thème «TRAVAIL ET TRAVAILLEURS EN FRANCE AU 19ème et 20ème SIECLES» et qu'animent Mme REBERIOUX et M. Antoine PROST, a invité des historiens, des sociologues et des mutualistes à un colloque historique consacré à l'évolution de la Mutualité au cours de ces deux siècles. Le colloque qui s'est tenu à l'Université de LYON II a rassemblé environ 170 participants et a donné lieu à un ensemble d'exposés tout à fait remarquables.

Parmi ceux qui intéressent plus particulièrement l'Histoire de la Sécurité Sociale, il convient de citer d'abord un exposé d'ensemble de M. Henri HATZFELD, Professeur à l'Université de NANCY, Président de l'Association Régionale pour l'Etude de l'Histoire de la Sécurité Sociale de Lorraine, sur les mutuelles en France au 19ème siècle. Amené à suppléer au pied levé Mme Jeanne GAILLARD, décédée subitement à la veille du colloque, M. HATZFELD, dont tout le monde connaît l'ouvrage «DU PAUPERISME A LA SECURITE SOCIALE», a présenté une brillante synthèse de l'évolution de la Mutualité de la Révolution Française à la période contemporaine.

Mme REBERIOUX, de l'Université de PARIS VIII, et M. LE SCORNET, Secrétaire Général de la F.N.M.T., ont rappelé - il vaudrait mieux dire : ont appris - aux participants ce qu'avait été le Congrès de 1883 dans son organisation, son déroulement et dans les idées qu'il a dégagées, idées envisagées dans le contexte de l'époque comme dans leur évolution ultérieure.

M. Pierre LAROQUE, invité à parler de «L'INFLUENCE MUTUALISTE DANS LE SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE FRANCAIS» a insisté sur l'histoire récente de la Mutualité, sur l'apport de la Mutualité aux Assurances Sociales et à la Sécurité Sociale et sur les perspectives qui s'ouvrent à l'action mutualiste, compte tenu de l'évolution contemporaine de la protection sociale en France.

Mme Rolande TREMPE de l'Université de TOULOUSE - LE MIRAIL, et membre du G.R.E.C.O., a présenté en conclusion une synthèse de communications et discussions.

Bien d'autres exposés mériteraient d'être cités, sur les mutuelles en Italie et en Belgique, sur le mutualisme à LYON et à SAINT-ETIENNE, sur la classe ouvrière française dans les années 1980, sur les relations entre mouvement mutualiste et mouvement coopératif, apportant des contributions du plus haut intérêt à l'histoire sociale en général, à l'histoire de la mutualité et de la Sécurité Sociale en particulier, et permettant une confrontation très riche et très vivante des réflexions et des idées entre historiens et mutualistes.

Il n'est pas inutile de signaler qu'à l'occasion d'un exposé sur les sources et les fonds bibliographiques, concernant l'histoire de la Mutualité, ont été rappelés les travaux entrepris par le Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale et l'Association pour l'Etude de l'Histoire de la Sécurité Sociale, les mesures prises pour la conservation des archives, les publications déjà existantes et celles qui sont déjà en cours, comme l'activité des Comités ou Associations Régionaux, les participants étant incités à prendre dans leurs Régions respectives des initiatives analogues.

Les travaux du colloque ont d'ailleurs été enregistrés et doivent faire l'objet d'une publication d'ensemble au cours des prochains mois.

**HISTOIRE DE LA SECURITE SOCIALE DU SECTEUR  
NON AGRICOLE EN SEINE-ET-MARNE**



Les institutions sociales en Seine-et-Marne ne datent pas d'hier : La mutualité y était implantée en 1855; à compter de 1898, la loi sur les Accidents du travail y fut normalement appliquée, ainsi que la loi sur les Retraites ouvrières et paysannes à compter de 1910; et en 1921, c'est une Caisse d'allocations familiales qui y était créée (dont il a été longuement parlé dans le Bulletin n° 6 de Janvier 1979); en 1925, c'est une «section maladie», organisée par la caisse parisienne qui étendait son action au département de Seine-et-Marne; en 1930, 9 caisses étaient instituées en application de la loi du 30 Avril 1930.

La Caisse d'assurances sociales, qui aujourd'hui s'appelle Caisse primaire d'assurance maladie, sera créée le 24 Février 1946. Et là ne s'arrêtera pas son développement puisque le décret du 12 Décembre 1977 lui confiera la gestion du régime d'assurance volontaire des travailleurs expatriés.

## **I - Les éléments précurseurs du plan de Sécurité Sociale en Seine-et-Marne**

La solidarité, au travers des temps, n'a pas été un vain mot. Le premier geste de l'individu pour secourir son prochain, a été la bienfaisance, à laquelle est venue s'ajouter l'assistance et le premier effort de l'homme pour se prémunir contre l'adversité, a été de penser à l'épargne, ensuite à l'assurance et surtout à la mutualité.

### **A. - La mutualité en Seine-et-Marne**

Le décret du 25 Mars 1852 permettra un départ prometteur aux «sociétés de secours mutuels approuvées» dont une trace a été retrouvée en ce qui concerne la Seine-et-Marne, dans le «Rapport à l'Empereur sur la situation des sociétés de secours mutuels, dressé pour l'année 1855».

Voici ci-après, la liste, combien intéressante, des sociétés approuvées, démontrant le dynamisme de ce département en 1855.

COMMUNE où la Société est établie	DENOMINATION DES SOCIETES	DATE de l'approbation	NOM DES PRESIDENTS	DATE du décret de nomination
Bray-sur-Seine	Société des sapeurs-pompiers	15 Mai 1853	MM. DELAUAUX, rentier	26 Novemb. 1853
Chartrettes	de secours mutuels	21 Juin 1853	L'ARRENTIERES, maire	30 Novemb. 1853
Château-Landon	des sapeurs-pompiers	10 Novemb. 1852	OUVRE, conseiller général	15 Avril 1853
Le Châtelet	idem	28 Juin 1853	DUBOIS, maire	24 Septemb. 1853
Chaumes	de secours mutuels	28 Novemb. 1853	AGASSE, propriétaire	16 Janvier 1854
Claye-Souilly	idem	23 Juin 1855	GROS, maire	31 Octobre 1855
Combes-la Ville	idem	10 Novemb. 1852	DE SAUSSAL, conseiller général	2 Avril 1853
Coubert	idem	27 Juin 1855	PARENT, propriétaire	31 Octobre 1855
Coulommiers	des sapeurs-pompiers	10 Novemb. 1852	BURAL, capitaine	17 Mai 1853
	de Saint-Simon	2 Février 1853	DORGER-HEUZE, marchand tanneur	31 Octobre 1855
Crisenoy et Champ- deuil	de secours mutuels	1er Janvier 1853	Le baron de CRISENOY, maire	22 Mars 1853
Dammarié-lès-Lys	de l'union	16 Janvier 1854	SERTIER, propriétaire, adjoint	31 Janvier 1854
La Ferté-Gaucher	de secours mutuels	30 Mars 1854	ROGIER, juge de paix	15 Novemb. 1854
Grandpuits	idem	6 Mars 1854	GARNOT, maire	16 Août 1854
Héricy	idem	10 Novemb. 1852	LEMOINE, maire	22 Mars 1853
Meaux	idem	6 Mai 1852	PETIT	16 Novemb. 1853
Melun	des sapeurs-pompiers	10 Novemb. 1852	BUVAL, capitaine de la compagnie	17 Mai 1853
Montigny-Lencoup	de secours mutuels	17 Septemb. 1853	AUBERTON, maire	26 Novemb. 1853
Montereau-Faut Yonne	des sapeurs pompiers	10 Novemb. 1852	BESNARD, adjoint	15 Avril 1853
Mormant	de secours mutuels	8 Mai 1852	Le marquis de BETHIZY	23 Décemb. 1854
Nangis	des sapeurs-pompiers	12 Décemb. 1852	GEGAS, capitaine de la compagnie	17 Mai 1853
Nanteau-sur- Lunain	de secours mutuels	6 Novemb. 1852	Le comte DE LA TOUR DU PIN	31 Décemb. 1852
Nemours	idem	16 Novemb. 1852	SAUNIER, maire	31 Décemb. 1852
Perthes	idem	3 Décemb. 1853	LEGENDRE, maire	2 Mars 1854
Provins	des sapeurs-pompiers	10 Novemb. 1852	ARGANT, capitaine de la compagnie	17 Mai 1853
Rozoy	du canton de Rozoy	18 Novemb. 1852	le comte de COURCY, conseiller général	20 Octobre 1852
Saint-Fargeau	des sapeurs-pompiers	29 Avril 1853	le comte de l'YONNE, conseiller général	26 Novemb. 1853
Saint-Hillier	de secours mutuels	10 Novemb. 1852	VERSAULT, propriétaire	22 Mars 1853
Sourdun	idem	24 Mars 1854	GRAINDEPIECE, curé	16 Août 1854
Torcy	idem	11 Août 1853	PIQUENARD, notaire	31 Janvier 1854
Trilport	idem	12 Février 1855	le vicomte de l'ONTON DAMECOURT	10 Mars 1855
Voisenon	idem	7 Décemb. 1853	Q UENOUX, maire	2 Mars 1854

On notera les points suivants, apportant certaines précisions sur l'activité de ces sociétés, en 1904, recueillies dans le «Guide manuel de la Mutualité française» et concernant la Seine-et-Marne :

. nombre total de sociétés . . . . .	233
. effectif mutualiste . . . . .	31 990
. nombre de communes n'ayant pas de société . . . . .	347
. nombre de communes ayant une société . . . . .	183

Il faut noter, par ailleurs, que six entreprises métallurgiques avaient créé, en 1923, des sociétés de secours mutuels, groupant 8 220 ouvriers.

Et l'action de la Mutualité devint, on le constate dès 1930, de plus en plus importante en Seine-et-Marne. C'est ainsi que des sociétés de secours mutuels donnèrent naissance à des caisses primaires; c'est ainsi que certaines jouèrent le rôle de sections locales; c'est ainsi que d'autres organisèrent des services mutualistes, pour des adhérents non assujettis à la loi sur les Assurances sociales.

#### B. - L'action patronale

C'est dans le livre de M. Pinot, écrit en 1923, que l'on trouve des précisions sur les oeuvres sociales des industries métallurgiques : 7 se situaient en Seine-et-Marne qui répondirent à l'enquête menée en 1922. Exemple : la société Schneider et Cie qui comptait 20 000 ouvriers : elle créa un service médical et pharmaceutique gratuit, un hôtel Dieu, une assistance gratuite à domicile; versa des allocations et organisa un régime de retraites; construisit des logements avec jardins, des écoles, des Caisses d'Épargne, des cantines et des restaurants; attribua des secours aux familles nécessiteuses ...

Il faut ajouter que la Caisse de compensation de la région parisienne créa, en 1925, un service d'assurance maladie qui s'appliquait aux salariés de la Seine-et-Marne qui désiraient faire partie de ce système d'assurance, système qui fonctionna jusqu'à la création du régime des Assurances sociales, le 30 Avril 1930.

#### C. - Les accidents du travail

La législation sur les accidents du travail, créée par la loi du 9 Avril 1898, était basée sur le principe de liberté c'est dire que les renseignements sur le fonctionnement de ce régime ont été très difficiles à connaître jusqu'en 1946, date à laquelle le risque fut rattaché à l'organisation sociale définie par les ordonnances des 4 et 19 Octobre 1945.

On sait tout de même que plusieurs systèmes furent appliqués en Seine-et-Marne :

- par exemple, grâce à la création, dès 1913, par les employeurs carriers de Seine-et-Marne, d'un groupement patronal menant une politique active de prévention;

- par exemple, par le lancement d'une mutuelle patronale dont la devise était «réparer, prévenir, guérir» et dont les instigateurs étaient les professionnels de la métallurgie;
- et surtout, par l'adhésion des employeurs à des compagnies d'assurance privées.

D. - L'assurance vieillesse, créée par la loi du 5 Avril 1910, sous le nom de «Retraites ouvrières et paysannes» fut naturellement appliquée en Seine-et-Marne : plusieurs organismes intervinrent dans la gestion de cette assurance; la caisse nationale de retraite pour la vieillesse, différentes sociétés de secours mutuels et quelques entreprises privées qui, comme la Société Schneider et Compagnie, organisèrent un régime de retraite au profit de leurs ouvriers.

Dans les Rapports au Président de la République, on a pu trouver quelques chiffres intéressant la Seine-et-Marne qu'il est bon de rapporter ici et s'appliquant aux salariés ayant bénéficié d'une retraite, du 3 Juillet 1911 au 31 Décembre 1918 :

. assurés obligatoires ayant reçu l'allocation de l'Etat . . . . .	10 369
. assurés obligatoires n'ayant pas reçu l'allocation de l'Etat . . . . .	191
. assurés facultatifs ayant reçu la bonification de l'Etat . . . . .	1 649
. assurés facultatifs n'ayant pas reçu la bonification de l'Etat . . . . .	677
. métayers et petits fermiers . . . . .	7
. nombre total des assurés . . . . .	12 893

## II - Les lois des 5 Avril 1928 et 30 Avril 1930

Au lendemain de la guerre, la législateur français ne pouvait rester insensible, d'une part, devant le succès relatif de la loi sur les Retraites ouvrières et paysannes et d'autre part, en présence d'un régime d'Assurances sociales existant en Alsace Lorraine. Pouvait-on laisser subsister un régime social dans les trois départements recouverts et ne rien faire pour l'ensemble des départements français qui avaient tant souffert pendant 5 ans ?

Dès 1921, le Gouvernement chercha à créer un régime d'Assurances sociales qui fut voté le 5 Avril 1928, remis sur le chantier, au lendemain des élections, pour déboucher sur la loi du 30 Avril 1930.

Sur la période de 1930 à 1945, seules nous sont parvenues, en Seine-et-Marne, des précisions sur la Caisse départementale des Assurances sociales, instituée pour regrouper les assurés qui choisiraient expressément cette caisse ou, au contraire, ceux qui ne manifesteraient aucune préférence particulière.

On connaît tout de même, par le Journal officiel du 1er Juin 1930 les premiers organismes agréés en Seine-et-Marne :

- ” . n° 1 - Caisse primaire départementale mutualiste à Melun;
- ” . n° 2 - Caisse primaire familiale Union et Travail de Seine-et-Marne, à Meaux;

” . n° 3 - Caisse primaire d'Assurances sociales du personnel de l'usine du matériel électrique S.W. à Champagne-sur-Seine.”

Puis furent agréées, par décision parue au Journal officiel du 29 Juillet 1930, les Caisses suivantes :

” . n° 4 - Caisse primaire des établissements Meunier à Noisiel;

” . n° 5 - Caisse primaire Cooper Assurances sociales à Melun;

” . n° 6 - Caisse primaire d'Assurances sociales de l'usine de Courtalin.”

Au Journal officiel du 21 Septembre 1930, fut agréée :

” . n° 7 - Caisse primaire de Mouroux.”

et au Journal officiel du 4 Septembre 1932 :

” . n° 8 - Caisse primaire de l'Union interprofessionnelle des sociétés de secours mutuels de Seine-et-Marne, 9bis, avenue Galliéni à Melun”.

Enfin au Journal officiel du 14 Septembre 1930 avait été agréée :

” . n° 30 - Caisse départementale d'Assurances sociales de Seine-et-Marne à Melun.”

x

x            x

Sera donné ci-après un tableau comportant le nom, le numéro et le siège des Caisses d'Assurances sociales de la Seine-et-Marne ayant existé entre 1930 et 1946 et le sort qui fut le leur :

CAISSES D'ASSURANCES SOCIALES DE 1930 A 1946

Caisse primaire départementale mutualiste	77 - 01	créée en Janvier 1930	siège : 14, boulevard Victor Hugo à Melun puis 14, boulevard Gambetta	absorbée par arrêté du 19 Janvier 1946 par la Caisse primaire de Meaux
Caisse primaire Union et Travail	77 - 02	fondée fin Février 1930	siège : 12, rue Notre-Dame à Meaux	disparue avant 1946
Caisse primaire du personnel S.W. à Champagne	77 - 03	fondée le 30 Juin 1930	siège : Champagne	absorbée par arrêté du 19 Janvier 1946 par la Caisse primaire de Melun
Caisse primaire Meunier	77 - 04	créée le 30 Juin 1930	siège : Noisiel	fusionnée avec la Caisse mutuelle n° 77 - 01 en 1933
Caisse primaire Cooper	77 - 05	créée le 30 Juin 1930	siège : 66, rue Dagot à Melun	fusionnée avec la Caisse interprofessionnelle n° 77-08 le 31 Décembre 1933
Caisse primaire de Courtalin	77 - 06	créée le 2 Juillet 1930	siège : Pommereuse	absorbée par arrêté du 19 Janvier 1946 par la Caisse primaire de Melun puis par celle de Meaux (arr. 30 Juillet 1946)
Caisse primaire de Mouroux	77 - 07	créée le 11 Septembre 1930	siège : Mouroux	fusionnée avec la Caisse interprofessionnelle n° 77-08 en 1933
Caisse interprofessionnelle d'assurances sociales de Melun	77 - 08	créée le 7 Juin 1932	siège : 9 bis, avenue Gallieni à Melun	absorbée par arrêté du 19 Janvier 1946 par la Caisse primaire de Melun
Caisse départementale d'Assurances sociales de Seine-et-Marne	77 - 030	créée le 28 Mai 1930	siège : 14, boulevard Victor Hugo à Melun (avec la Caisse 77 - 01)	devenue Caisse primaire de Melun (arrêté du 19 Janvier 1946)

La moisson est faible en ce qui concerne 8 caisses sur les 9 créées ! !

Par contre, de nombreuses précisions ont été retrouvées sur la vie de la caisse primaire n° 77 030, celle qui devait devenir la caisse primaire d'Assurance maladie de Seine-et-Marne, qui existe actuellement à Rubelles, près de Melun et qui avait été agréée par arrêté du 14 Septembre 1930.

Le premier Conseil de direction, nommé par le Ministre, fut présidé par M. Fouchard et fut composé de 9 représentants des Unions départementales des sociétés de secours mutuels, 6 représentants des caisses mutuelles agricoles et 7 représentants des syndicats professionnels ouvriers.

Le Conseil décida que le personnel comporterait 4 agents et que la caisse serait logée (avec la caisse mutualiste n° 77 01 que présidait aussi M. Fouchard) au 4 Boulevard Victor Hugo à Melun.

En Février 1932, le Conseil fut saisi des premiers résultats statistiques : la caisse comprenait 62 000 assurés et avait versé 1 913 884 F de prestations pour l'assurance maladie pendant l'exercice 1931, une somme de 655 781 F pour l'assurance maternité, 8 876 F pour l'assurance décès et 399 841 F pour les frais de gestion. Quant au personnel, il comportait alors 19 agents. On sait aussi que la caisse se transporta, le 4 Mars, rue du Franc Murier.

On constate, à la lecture des procès verbaux, l'existence de tiraillements entre le Président et les directeurs successifs, accompagnés de heurts qui se produisaient entre membres du Conseil.

Avec l'arrivée d'un nouveau directeur, en 1936, le Président parlera de «la bonne harmonie qui règne au sein du Conseil».

Au même moment, l'action sanitaire et sociale était créée sous forme d'une colonie de vacances que fréquenteront 86 enfants.

Et en 1938, M. Fouchard, Président, démissionnera pour raisons de santé et sera remplacé par M. Devanches. A cette époque, la caisse comprenait un total de 85 993 assurés.

0

0 0

Des bruits de guerre se font entendre en 1938 : le 16 Octobre, le Conseil étudiera les règles de fonctionnement que la Caisse pourrait adopter si la guerre éclatait; l'année suivante, dès le 7 Septembre, on notera, dans les procès verbaux, l'attribution d'une allocation spéciale au personnel mobilisé, des distributions gratuites de lait aux enfants des communes de plus de 5 000 habitants; on enregistrera ensuite la mobilisation de 9 hommes employés sur un total de 13, les femmes employées (18) restant à leur poste; interviendra en Juin 1940 l'étude du problème d'évacuation de la caisse; le 15 Juin, les locaux seront bombardés; en Octobre, on procèdera à la vente des vieux papiers car le problème du chauffage se posera terriblement de 1940 à 1945; durant la guerre, des secours aux prisonniers seront attribués; une nouvelle organisation du travail sera arrêtée : de 48 heures, la durée du travail sera ramenée à 40 heures et 6 femmes mariées, employées, chômeront 3 jours par semaine. Du 14 au 30 Avril 1944, on aura malheureusement à enregistrer de nouveaux bombardements causant de très sévères dégâts dans les locaux. Des mesures seront prises, en faveur du personnel : augmentation de 30 % des salaires à compter du 1er Septembre 1944 ...

Il est heureux qu'au milieu de ces difficultés et de ces destructions, on soit encore en possession d'un tableau qui donne toutes précisions utiles sur les prestations servies durant les années 1939, 1940 et 1941 et sur les frais de gestion de la caisse. (A noter, dans ce tableau que la seconde ligne, pour chaque article, se rapporte à la section agricole) :

	1939	1940	1941
Cotisations .....	6 943 156	4 628 066	4 854 746
	1 778 250	1 606 777	806 007
Frais médicaux .....	957 037	593 642	831 434
	238 132	135 644	211 876
Frais chirurgicaux .....	395 980	201 670	282 179
	101 332	59 495	77 030
Frais pharmaceutiques .....	864 241	577 602	846 808
	177 777	107 331	175 094
Hospitalisation .....	878 386	874 864	934 108
	285 071	246 602	296 713
A.M.G. ....	279 629	104 817	369 976
	104 132	43 726	147 711
Soins dentaires .....	319 193	146 602	1 307 411
	75 003	29 204	174 992
Maternité .....	1 559 219	1 443 073	1 579 114
Frais de gestion .....	1 004 077	822 579	950 410
Dont personnel .....	761 636	680 007	709 721

- Personnel : 24 employés, 1 concierge, 1 agent comptable, 1 médecin, 1 directeur.

- Assurés : agricoles : 15 909 - non agricoles : 51 531.

0

0 0



Les derniers mois durant lesquels le Conseil attendit les réformes de structure du régime social français annoncées par le Conseil national de la Résistance, constituèrent des mois délicats.

Déjà en 1942, le Congrès des caisses départementales, tenu le 23 Janvier, avait évoqué le projet de création d'une caisse unique départementale non agricole.

Mais le 3 Novembre 1945, le Conseil apprend que la commission, constituée pour l'organisation de la Sécurité sociale en Seine-et-Marne, a proposé la création de deux caisses, l'une à Melun, l'autre à Meaux : ce projet sera confirmé par l'arrêté du 19 Janvier 1936 : on devine l'émotion créée chez certains !

0  
0            0

Diverses précisions concernant l'ensemble des caisses d'Assurances sociales de Seine-et-Marne ont été recueillies qui projettent une certaine lumière sur le fonctionnement des caisses de 1930 à 1945.

C'est ainsi que dans le Rapport présenté au Président de la République en 1934, on y trouve les points suivants :

- nombre des salariés immatriculés dans le secteur non agricole :

. au 31 Décembre 1930 .....	73 000
. au 31 Décembre 1931 .....	87 003
. au 31 Décembre 1932 (conséquence de la crise) .....	80 670

- dépenses de prestations en 1936 :

. assurance maladie .....	1 011 000
. assurance maternité .....	153 000
. assurance décès .....	14 000
Total .....	1 178 000

Il était temps que le problème des Assurances sociales soit repensé et qu'un nouveau régime, mieux adapté aux besoins de la Nation, voie le jour. Mais peut-on critiquer les tatonnements du premier système social français ?

### III - Le régime de Sécurité sociale institué par les ordonnances des 4 et 19 Octobre 1945

La naissance de la Sécurité sociale en Seine-et-Marne fut difficile !

Deux caisses, on vient de le voir, avaient été créées, la caisse primaire de Meaux et celle de Melun.

Et le plus étonnant était que ces deux organismes ne couvraient pas tout le département : en effet, l'arrêté du 19 Janvier 1946 prévoyait que 20 communes de la Seine-et-Marne dépendraient de la caisse primaire centrale de Sécurité sociale de la région parisienne; il ajoutait que 5 caisses pré-existantes seraient absorbées par les deux caisses nouvelles.

Mais quelques mois après, en application d'un arrêté du 30 Juillet 1946, telle caisse absorbée en Janvier par la caisse de Melun, passait le 30 Juillet sous l'obédience de la caisse de Meaux !!

Et il fallut attendre jusqu'au 13 Mars 1954 pour que les deux organismes, Meaux et Melun, fusionnent et que le siège de la caisse unique fut fixé à Melun !!

Le 16 Février 1955 furent enregistrés et approuvés enfin ! . . . les statuts de la caisse primaire de Sécurité sociale de Seine-et-Marne dont le siège était à Melun et qui fut dotée du n° 77 H.

A. - Peut être faut-il chercher la disparition de la caisse de Meaux dans le fonctionnement difficile de cet organisme entre 1946 et 1954 ... pour ne pas dire très critiquable ! La caisse de Meaux ne fut-elle pas installée de 1946 à 1948 à ... Melun ? Un rapport de contrôle, établi en Mars 1948, parlait de «l'état d'esprit du personnel assez mauvais ... Les divers syndicats menaçaient ouvertement la direction d'arrêter le travail pendant une heure si telle indemnité ne leur était pas payée ... chaque section s'organise à sa manière ... le déficit de gestion est énorme ... un redressement total s'impose».

On ne sera pas étonné d'apprendre que, le 13 Mars 1954, un arrêté décide la fusion des caisses de Meaux et de Melun. Mais pourquoi avoir attendu tant de temps ?

B. - Toutes les archives de la caisse de Melun ont été parfaitement conservées, ce qui permet de reconstituer la vie de cet organisme.

La réunion constitutive du Conseil d'administration se tint le 5 Avril 1946 qui permit la nomination de M. Marceau (C.G.T.) au poste de Président contre un candidat patronal, la C.F.T.C. ayant «refusé de participer à l'administration des caisses de Sécurité sociale». Cinq sections furent créées à Melun, Nemours, Montereau, Fontainebleau et Provins, le personnel de la caisse comportant au total 82 employés, installés au 5, rue du Franc Murier, siège de l'organisme.

Le 14 Décembre 1946, deux représentants de la C.F.T.C. viennent grossir le nombre des membres du Conseil qui apprend les premiers résultats des statistiques, dressées de Janvier à Octobre 1946 :

- cotisations . . . . .	8 341 031 F
- prestations . . . . .	10 523 176 F
- dépenses de gestion . . . . .	765 095 F

Le Conseil prend conscience du travail qui attend la caisse : loi du 22 Mai 1946 portant extension de la Sécurité sociale à toute la population et prise en charge des accidents du travail.

Le 19 Mai 1947, un nouveau Président est nommé : M. Gand, délégué C.F.T.C., conséquence des élections qui, le 24 Avril 1947, avaient donné comme résultats :

C.G.T.	:	15 319 voix	-	11 sièges,
C.F.T.C.	:	5 818 voix	-	4 sièges,
Associations familiales	:	4 162 voix	-	3 sièges,

Le nombre de salariés inscrits avait été de 36 313 et le nombre de suffrages exprimés égal à 25 416.

Mécontents de ne pas avoir la présidence, les représentants C.G.T. quittent la salle du Conseil ... Mais dès 1948, l'atmosphère du Conseil s'améliorera nettement.

Le 4 Juillet 1949, de nouvelles élections donneront :

- 9 sièges à la C.G.T.,
- 2 sièges à F.O.,
- 3 sièges à la Mutualité,
- 2 sièges à l'action familiale,
- 2 sièges à la C.F.T.C.

M. Gand sera reconduit dans les fonctions de Président.

Après le décès de ce dernier, le Conseil appellera M. Sellier (représentant des Mutualistes) à le remplacer, le 12 Février 1952 : l'ambiance du Conseil se situe au beau fixe.

A cette date, le Conseil qui a décidé de transporter les bureaux de la caisse, rue Rosa Bonheur, en raison de l'extension des services, étudie sérieusement les problèmes de l'assurance maladie : budget du contrôle médical, avances aux hôpitaux, tarifs médicaux et dentaires ... et les positions du syndicat médical de Seine-et-Marne qui dénonce la convention signée en 1952, à compter du 6 Février 1954, ... première dissonance dans les rapports caisse-praticiens.

0

0            0

Le tableau suivant, dressé par le CREDOC, fournit des précisions intéressantes sur les résultats obtenus en Seine-et-Marne par les différents régimes de Sécurité sociale, en 1956.

